

DEPARTEMENT
DE L'EURE

ARRONDISSEMENT
DES ANDELYS

CANTON DE VERNON

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE STE.GENEVIEVE LES GASNY

TEL : 02.32.52.12.94 TELECOPIE : 02.32.52.17.77

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 25/10/2024 29

Reçu en préfecture le 25/10/2024

Publié le

ID : 027-212705404-20241018-D2024_29-DE

S²LOW

DATE DE CONVOCATION

LE : 14/10/2024

Séance du Vendredi 18 Octobre 2024

DATE D’AFFICHAGE

LE : 25 OCT 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS :

EN EXERCICE : 15

PRESENTS : 8

VOTES : 9

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le vendredi dix-huit octobre à 19h30, le conseil Municipal légalement convoqué par le Maire le 14 octobre 2024, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Hélène MARTINEZ, Maire.

ABSENT(S) : 7

POUVOIR : 1

PRESENTS : Reynald AIGNEL, Katia DRAGEE, Yann GRUMBACH, Christian MAZURE, Alexandre PARI Jean-Yves SCHROEYERS, Bénédicte VALLET.

ABSENTS EXCUSES : Serge BEGUIN, Claire ESPASA, Tom KUBLER, Lydia KONYA, Isabelle PANCHOUT, Jonathan PETIT (pouvoir donné à Mme VALLET), Rémy PONT.

Secrétaire de séance : Reynald AIGNEL

Délibération : Refus d'adhérer au Groupement de commandes – pour la réalisation du DOCUMENT UNIQUE D'EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS – Centre de Gestion

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 portant création d'un document relatif à l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs ;

Vu la délibération du Conseil d'Administration du Centre de Gestion de l'Eure en date du 27 Juin 2024,

Vu la convention de groupement de commandes pour la passation d'un marché de prestation de services pour la réalisation ou la mise à jour de documents uniques d'évaluation des risques professionnels,

Après examens des documents et l'exposé de Madame le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- De ne pas adhérer au groupement de commandes proposé par le Centre de Gestion de l'Eure pour la mise en place du Document Unique d'évaluation des risques professionnels. La réalisation de ce document étant obligatoire, celui-ci sera élaboré en commission.

Pour extrait conforme au registre.

Fait à STE GENEVIEVE LES GASNY, le 18 Octobre 2024
Le Maire, Hélène MARTINEZ.

Signature du secrétaire de séance, Reynald AIGNEL

